

# Les enjeux et leviers d'action climatique, vus du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Stéphane CIENIEWSKI

Délégué aux enjeux environnementaux et climatiques, Conseiller auprès du Directeur  
général – Direction générale du Trésor

# Deux grands axes d'action qui en commun l'importance de la mesure et du reporting

1. Evaluer et orienter la dépense publique
  - OAT verte
  - Budget vert
  - Verdissement des instruments de soutien export
  
2. Evaluer l'impact environnemental des entreprises
  - Le rôle déterminant de la donnée ESG
  - Les engagements de la place de Paris pour sortir du charbon
  
3. Les prochains chantiers

# Evaluer et orienter la dépense publique

# L'OAT verte: une innovation au service de la transparence et de la redevabilité

- Première obligation souveraine verte émise en janvier 2017 pour un montant de 7 Mds €, soit l'obligation verte de référence la plus importante en taille et la plus longue en maturité jamais émise (maturité de 22 ans coupon 1,75 % 25 Juin 2039).
- L'AFT assure la liquidité de cette OAT verte par des abondements postérieurs, comme pour les OAT traditionnelles. L'encours existant de cette OAT verte augmente donc au gré de ces abondements successifs et s'élève actuellement à 27,4 Mds €.
- En pratique, les fonds levés via l'OAT verte sont traités comme ceux d'une OAT traditionnelle mais l'allocation des dépenses vertes éligibles fait l'objet d'un suivi spécifique:
  - Un rapport annuel d'allocation et de performance (juin 2018, juillet 2019, juillet 2020)
  - Des rapports d'impact environnemental sur l'évaluation ex-post de certains programmes ainsi financés:
    - Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (2018) => baisse de 7% des émissions du résidentiel (cumul 2015-2050)
    - Voies navigables (2019) => baisse de 1% des émissions liées au frêt fluvial
    - Gestion de la forêt (fin 2020)
- Un conseil d'évaluation de l'OAT verte, composé de 9 personnalités internationales et présidée par M. Pulgar-Vidal, ancien Ministre de l'Environnement du Pérou, supervise ces rapports. Ses avis sont rendus publics.

# Les critères d'éligibilité

- La cadre d'évaluation s'appuie sur 4 objectifs:

**Atténuation du  
changement climatique**

**Adaptation au  
changement climatique**

**Pollution (air, eau, sols)**

**Biodiversité**

- Les dépenses éligibles (à la fois fiscales, subventions et investissements) couvrent 6 secteurs:

**Bâtiment**

**Transport**

**Energie**

**Agriculture**

**Adaptation**

**Réduction de la  
pollution et  
efficacité  
énergétique**

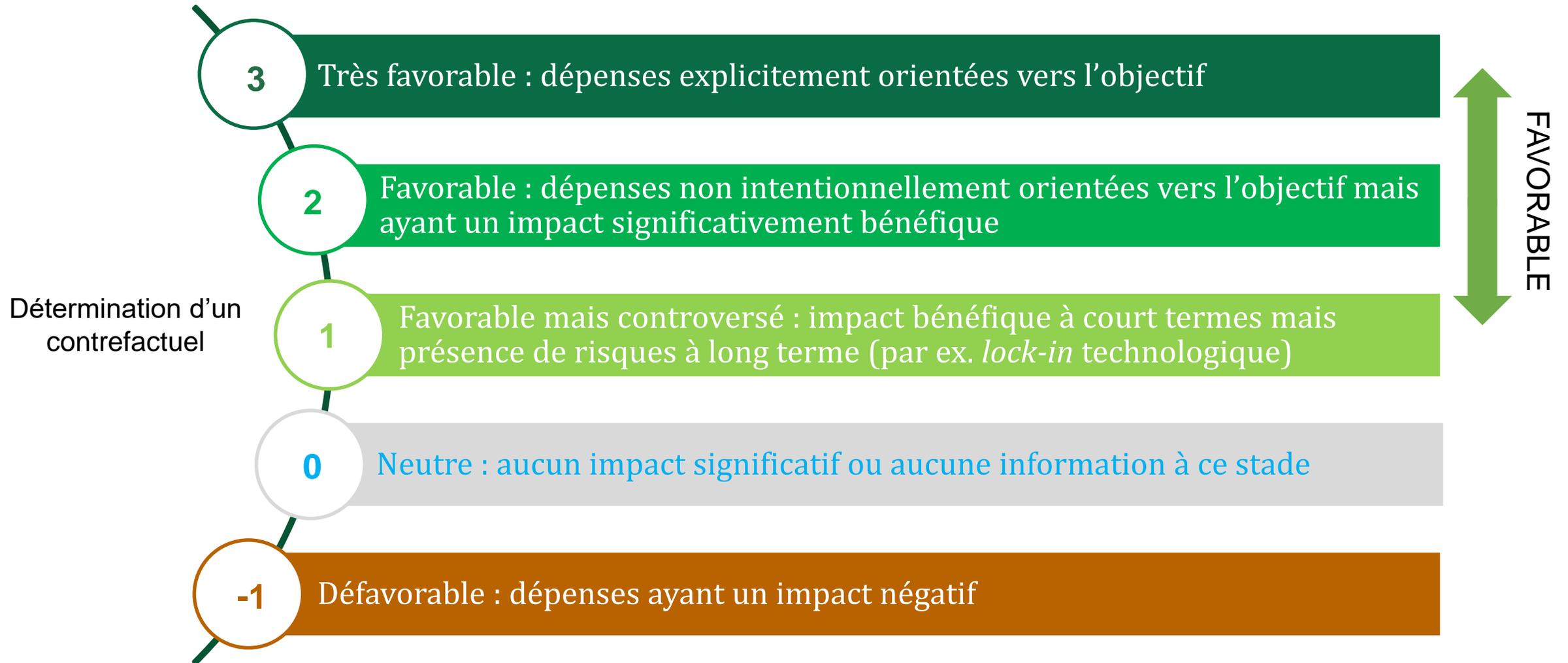
- La liste des dépenses éligibles (pour l'année n et n-1) est élaborée par un GT interministériel
- Pour l'année prochaine:
  - La majorité des dépenses vertes du plan de relance (30 Mds € sur 2 ans) seront affectées à Next Generation EU
  - L'OAT prolongera de son côté les dépenses jusqu'à présent couvertes (notamment PIA) auxquelles s'ajouteront des subventions aux ENR (rebudgétées)

# Le budget vert: une classification inédite par son champs et sa méthodologie

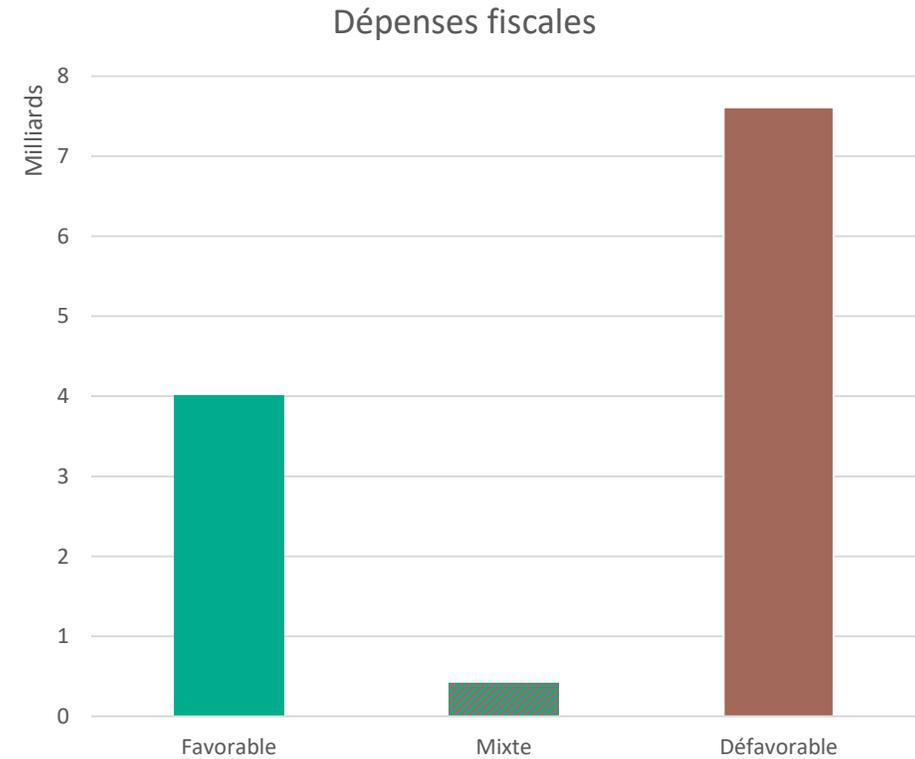
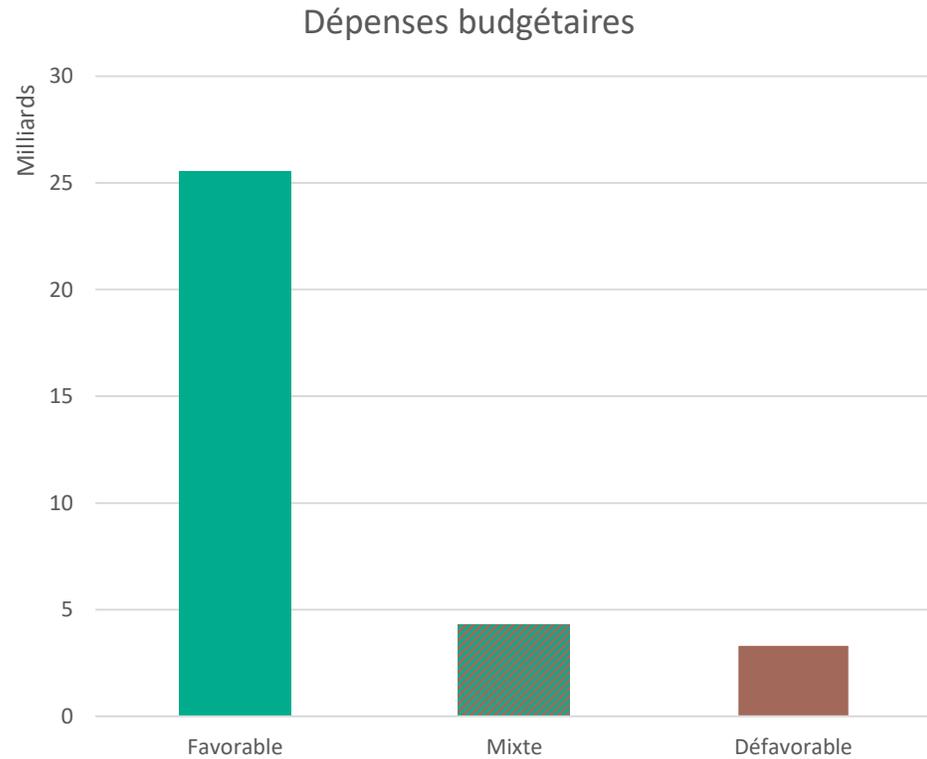
- Prise en compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement
- Prise en compte des dépenses fiscales
- Examen de l'impact des dépenses selon six objectifs différents
  - Utilisation des objectifs du Règlement Taxonomie
  - Une dépense peut être favorable sur un axe et défavorable sur un autre



# Une approche qualitative (à ne pas confondre avec une évaluation d'impact)



# L'importance des dépenses fiscales défavorables



# Le Plan Climat pour les financements export

Fin des financements pour l'exploitation pétrolière et gazière

2021

Fin du soutien aux pétroles extra-lourds, schistes et sables bitumineux

2025

Fin du soutien aux projets d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers

2035

Fin du soutien aux projets d'exploitation de nouveaux gisements gaziers

Mise en place d'un bonus climatique pour les projets durables

1

Soutenir dès la phase de prospection ou de prototypage, les filières industrielles durables

2

Augmenter les financements mis à disposition des exportateurs français sur des projets durables

3

Améliorer les conditions financières des soutiens export publics français pour les exportations durables

# Evaluer l'impact environnemental des entreprises

# Comment évaluer? Le rôle déterminant de la donnée ESG

## Le rôle moteur de la France dans l'UE et une ambition européenne renouvelée

FR / UE	Entreprise / Institution financière	Réformes
	Publication entreprise	<b>2001</b> : Loi française sur les nouvelles réglementations économiques (NRE) : publication d'un rapport de gestion sur 19 articles concernant les informations sociales et environnementales
	Publication entreprise	<b>2010</b> : Loi " Grenelle de l'environnement " et son décret d'application 2012 (art. 225) - Extension du périmètre de la publication (toutes les sociétés cotées et certaines sociétés non cotées ; 42 éléments sociaux et environnementaux ; exactitude et fiabilité des données : vérification par un tiers)
	Publication entreprise	<b>2014</b> : Directive sur la l'information non-financière (Non-Financial Reporting Directive ; NFRD)
	Publication institution financière	<b>2015</b> : Loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (art 173-VI) - Renforcer le reporting climatique des investisseurs
	Publication entreprise	<b>2017</b> : Nouveau cadre de publication en France, " la Déclaration de performance extra-financière ", issu de la NFRD
	Publication entreprise	<b>2019</b> : Conclusions du rapport de Patrick de Cambourg remis au Ministre de l'économie et des finances, recommandant une révision ambitieuse de la NFRD et une normalisation européenne de l'information
	Publication institution financière	<b>2019</b> : Règlement Disclosure – des standards techniques de l'ESMA sur le contenu, les méthodologies et la présentation des publications préciseront les attentes pour les participants du marché.
	Les deux	<b>2020</b> : Règlement Taxonomie – des obligations de publication sont prévues pour les investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs, les entreprises de plus de 500 salariés, et les Etats membres et institutions européennes / Actes délégués au T2 2021
	Les deux	<b>2020</b> : Début des travaux de la TF EFRAG sur la normalisation (rapport final publié fin janvier 2021)
	Publication entreprise	<b>T1 2021</b> : Proposition de la révision de la NFRD par la Commission européenne

✓ **Proposition**: mettre en place une base de données ESG *open-source* au niveau UE

# Un exemple national d'évaluation L'engagement de Place sur le climat et les politiques « charbon »

Engagement de Place du 2 juillet 2019

- Contribution de la Place de Paris à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050
- 4 axes, dont l'**adoption de stratégies de désengagement du charbon d'ici 2030 dans l'UE/OCDE et 2040 dans le reste du monde**

Rôle des commissions consultatives "Climat et Finance Durable" (AMF/ACPR)

- Suivi et évaluation des engagements sur le climat, dont les politiques « charbon »
- **Rapport conjoint AMF/ACPR (octobre 2020) sur le charbon: malgré des effets d'entraînement de l'engagement, des différences d'approches dans la définition du désengagement du charbon et des niveaux d'ambition variables**

Prochaines étapes

- Discours de Bruno Le Maire au *Climate Finance Day* (29 octobre 2020)
- **Définition de critères détaillés et partagés par l'ensemble de la Place sur le charbon** (évaluation des plans de transition et conditions associées; couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique ; calendrier strictement aligné sur les objectifs d'atténuation ; exclusion des projets de mines et centrales)
- Elargissement de l'engagement sur les énergies non-conventionnelles (pétrole non-conventionnel en 1<sup>ère</sup> étape)

# Quelques mots sur les prochains chantiers

## 1. La gouvernance de la lutte contre le changement climatique

- Conseil de Défense Ecologique (2019)
- Création du Haut Conseil au Climat (2019)
- Convention Citoyenne pour le Climat (2020) => projet de loi (2021)
- Plans d'actions ministériels (2021)

## 2. L'évaluation

- Amélioration du budget vert
- Evaluation environnementale des Lois (ex ante et ex post)
- Evaluation de l'investissement public

## 3. Le Green Deal Européen

- Déploiement de Next Gen EU
- Mise en œuvre du -55% (ETS, ESR, régulations sectorielles, etc.)
- Finance Verte (Taxonomie, NFRD, Green Bond, Ecolabel, etc.)
- Carbon Border Adjustment Mechanism

Merci de votre attention !

Pour plus d'information :

[www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)

